



Commission  
européenne

ÉTAT DE  
L'UNION  
2018



# Un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes renforcé et parfaitement équipé

#SOTEU

12 septembre 2018

«Je veux qu'un corps permanent de 10 000 agents soit en place en 2020, prêt à apporter son soutien aux plus de 100 000 garde-frontières nationaux dans leurs difficiles missions. Nous devons établir un corps européen de garde-frontières, au vrai sens du terme, à part entière et efficace. Pour y parvenir, il nous faut également régler la question de l'équipement (...): Nous avons besoin de plus d'avions, de plus de navires, de plus de véhicules (...)

Jean-Claude Juncker, Parlement européen, Strasbourg, 3 juillet 2018.



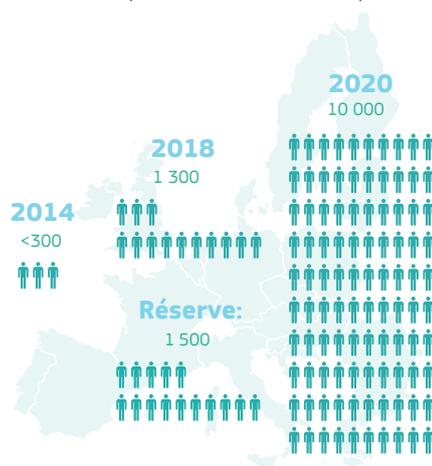
L'Europe doit être en mesure de gérer efficacement ses frontières extérieures, d'améliorer les retours et d'assurer un niveau élevé de sûreté à l'intérieur de l'Union. C'est pourquoi la Commission propose aujourd'hui de doter le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes des moyens et des pouvoirs nécessaires pour soutenir efficacement les États membres sur le terrain. Un nouveau corps permanent de 10 000 agents opérationnels investi de pouvoirs d'exécutions et doté de son propre équipement garantira que l'Union dispose des capacités nécessaires pour intervenir au besoin, à tout moment et en tout lieu, le long des frontières extérieures de l'Union ainsi que dans des pays tiers. Son mandat sera plus strict en matière de retour et il coopérera étroitement avec la nouvelle agence de l'UE pour l'asile. Le corps permanent va changer la donne: il contribuera à donner à l'Union les moyens de protéger ses frontières communes, de faire face aux défis futurs et de préserver la viabilité à long terme de la libre circulation au sein de l'espace Schengen.

## Un nouveau corps permanent de 10 000 agents opérationnels

La mise en place du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes en 2016, réalisée en un temps record à la suite d'une proposition de la Commission, a représenté un changement radical dans la capacité de l'Union à assurer collectivement la protection de ses frontières extérieures. Toutefois, le recours à des contributions volontaires des États membres pour le personnel et l'équipement de ce corps a entraîné des lacunes persistantes qui ont nui à l'efficacité des opérations conjointes. Le nouveau corps permanent de 10 000 agents opérationnels doté de pouvoirs exécutifs et de son propre équipement garantira que l'UE dispose des capacités nécessaires et peut y faire appel à tout moment.

### RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE DU CORPS EUROPÉEN DE GARDE-FRONTIÈRES ET DE GARDE-CÔTES

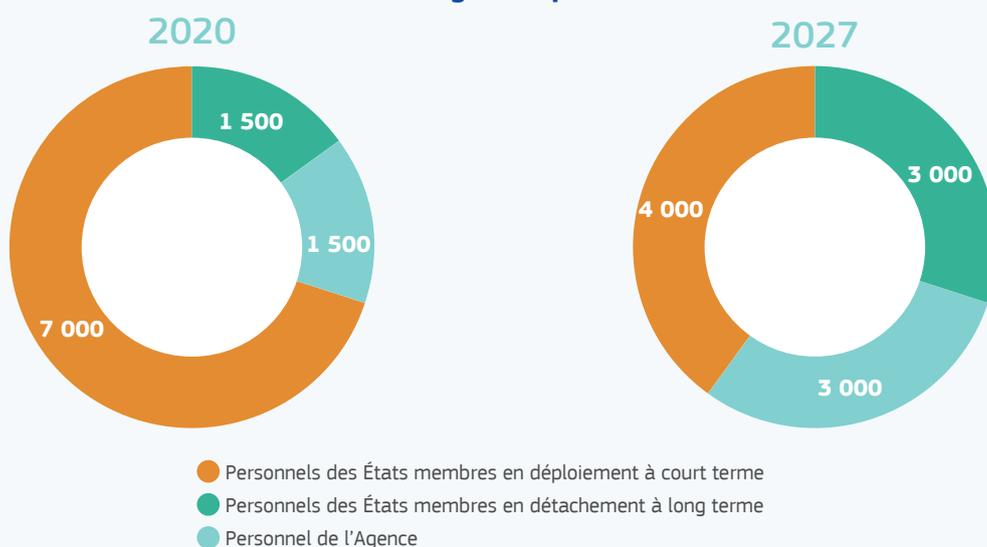
Personnel opérationnel de l'UE en place:



L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes va acquérir son **propre équipement**, notamment des navires, des avions, des véhicules qui seront disponibles à tout moment pour toutes les opérations nécessaires. La Commission a réservé **2,2 milliards d'euros** dans le budget de l'Union pour la période 2021-2027 afin de permettre à l'Agence non seulement d'acquérir mais aussi d'entretenir et d'exploiter des moyens aériens, maritimes et terrestres pour ses opérations.

- **Une force d'intervention permanente:** le corps permanent rassemblera du personnel de l'Agence ainsi que des garde-frontières et des experts en matière de retour détachés ou déployés par les États membres. Le corps sera pleinement opérationnel, avec 10 000 agents, d'ici à 2020. Le nombre d'agents nationaux présents dans le cadre de missions à court terme diminuera progressivement à mesure de l'entrée en service du personnel statutaire de l'Agence et des agents détachés à long terme par les États membres pour garantir que l'Agence puisse travailler avec la prévisibilité et la souplesse nécessaires.

### Composition du corps permanent de garde-côtes et garde-frontières européen de 10 000 agents opérationnels



Source: Commission européenne.

- **Des missions et pouvoirs élargis:** le personnel du corps permanent sera en mesure d'effectuer des tâches relatives au contrôle aux frontières et au retour, y compris celles impliquant des pouvoirs d'exécution, afin de jouer un rôle opérationnel efficace. Sous l'autorité et le contrôle de l'État membre d'accueil, aux frontières extérieures, ces agents pourront effectuer des contrôles d'identité, autoriser ou refuser l'entrée aux points de passage frontaliers, apposer des cachets sur les documents de voyage, effectuer des patrouilles aux frontières et intercepter les personnes qui ont traversé la frontière de façon irrégulière. Le personnel pourra également apporter une aide dans l'exécution des procédures de retour, notamment en préparant les décisions de retour ou en accompagnant les ressortissants de pays tiers qui font l'objet d'une procédure de retour forcé.
- **Un personnel pleinement formé et des normes professionnelles élevées:** le personnel opérationnel du corps européen de garde-côtes et garde-frontières recevra une formation commune afin de garantir les normes professionnelles les plus élevées et une culture opérationnelle commune.
- **Antennes:** l'Agence pourra mettre en place des antennes temporaires dans les États membres accueillant ses activités opérationnelles, afin de faciliter une coopération étroite avec les autorités nationales et de garantir le bon déroulement des opérations de l'Agence..



## Un mandat plus étendu sur les retours

L'Agence aura la faculté de **soutenir efficacement les États membres** aux fins des procédures de retour des personnes qui n'ont pas le droit de rester dans l'Union (dans le plein respect des droits fondamentaux), notamment en ce qui concerne:

- la préparation des décisions de retour pour les États membres qui prennent la décision finale et en demeurent responsables;
- l'identification des migrants en séjour irrégulier;
- l'acquisition des documents de voyage;
- l'aide à la mise en place de systèmes nationaux de gestion des retours, afin d'améliorer la coordination et le suivi des retours.

L'Agence sera également en mesure d'aider les **pays tiers** dans leurs activités liées aux retours dans d'autres pays.



## Coopération renforcée avec les pays tiers

Il est essentiel d'apporter un soutien aux pays tiers et de coopérer avec eux pour protéger les frontières extérieures de l'Union. Dans le cadre de son nouveau mandat, l'Agence aura la possibilité de lancer des opérations conjointes et de déployer du personnel dans des pays tiers, au-delà de la limitation actuelle aux pays voisins, afin d'apporter un soutien en matière de gestion des frontières et des migrations ainsi que sur la question des retours. Tout déploiement ou autre coopération avec les autorités de pays tiers devra faire l'objet d'un accord préalable entre l'UE et les pays concernés.



## Une meilleure connaissance de la situation et une réactivité accrue

Le système européen de surveillance des frontières sera pleinement intégré au fonctionnement du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. Ce système est essentiel pour signaler rapidement tous les incidents et les flux migratoires et fournir une analyse partagée des risques ainsi qu'un mécanisme d'intervention au niveau local, régional, national ou de l'Union.



## Une coopération renforcée avec l'Agence de l'Union européenne pour l'asile

Le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes travaillera main dans la main avec l'Agence renforcée de l'Union européenne pour l'asile; Les deux organismes coopéreront aux fins du déploiement d'**équipes d'aide à la gestion des flux migratoires**, en particulier dans le cadre des zones d'urgence et des centres contrôlés, pour apporter un soutien intégré concernant les frontières, l'asile et le retour, selon les besoins.



## Le financement d'une force puissante et réactive

Le coût total de mise en place du corps permanent, de l'acquisition des propres équipements de l'Agence et de l'exécution des missions existantes et nouvelles s'élève à 1,3 milliard d'euros pour la période 2019-2020. Pour la période 2021-2027, un total de 11,3 milliards d'euros est nécessaire pour couvrir l'ensemble des missions et fonctions renforcées de l'Agence. En outre, les autorités des États membres recevront une aide de 9,3 milliards d'euros du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, proposée par la Commission pour la prochaine période budgétaire, 2021-2027.

